



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-105

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-46062-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 8.5

Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence développe depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec les acteurs socioculturels de proximité qui participent activement à la mise en oeuvre d'actions d'utilité sociales, éducatives et culturelles sur l'ensemble du territoire communal.

Il s'agit notamment des centres sociaux (*agréés par la Caisse d'Allocations Familiales*), répartis sur les différents quartiers de la Ville qui sont au cœur des préoccupations sociales dans nos différents quartiers en œuvrant au quotidien en direction d'un public intergénérationnel de plus en plus nombreux.

Ce rôle majeur d'utilité sociale, largement reconnu par la Ville et les autres partenaires institutionnels (*L'État, la Caisse d'Allocations Familiales, la Région, le Département et la C.PA*) se renforce dans un contexte où les difficultés sociales rencontrées par nos concitoyens sont de plus en plus importantes et méritent des réponses concrètes et adaptées.

Mais aussi, le centre Albert Camus, équipement de proximité situé à Corsy et la maison de quartier la Mareschale qui anime un pôle culturel au sein du quartier d'Encagnane.

Sans oublier l'association des Amis du Planétarium d'Aix-en-Provence, installée à la Villa Clair Matin au Jas de Bouffan qui développe des actions de culture scientifique en direction des enfants et des adultes.

Ainsi, dans le cadre de ce partenariat avec la Ville, les associations ci-dessous libellées prévoient une représentation des membres du Conseil Municipal au sein de leurs conseils d'administration.

C'est pourquoi, il vous est proposé de désigner des représentants, tel que précisé ci-après.

STRUCTURES	NOMBRE DE REPRESENTANT (S)
<u>CENTRE SOCIAL ADIS LES AMANDIERS.</u>	Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 16 juillet 2012, le Conseil Municipal doit désigner deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée
<u>CENTRE SOCIAL AIX-NORD.</u>	Conformément à ses statuts, le Conseil Municipal doit désigner deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée
<u>CENTRE SOCIO-CULTUREL MARIE-LOUISE DAVIN.</u>	Conformément à ses statuts, le Conseil Municipal doit désigner deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée
<u>CENTRE SOCIAL LA PROVENCE.</u>	Conformément à statuts, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
<u>CENTRE SOCIAL JEAN-PAUL COSTE</u>	Conformément à statuts, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
<u>MAISON DE QUARTIER LA MARESCHALE.</u>	Conformément à ses statuts, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de trois représentants du conseil municipal.
<u>ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS.</u>	Conformément à ses statuts, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.
<u>PLANETARIUM</u>	Conformément à ses statuts, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier au sein du Conseil d'Administration de l'Association précitée.

Enfin, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée au scrutin secret et après deux tours, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pouvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

Je vous demande, compte tenu de ces indications, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,
- **PROCÉDER** à la désignation, dans les conditions précitées des représentants devant siéger au sein des Conseils d'Administration des structures ci-dessus libellées.

DL.2014-105 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DES CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE
PROXIMITÉ-

ONT ETE DESIGNES :

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

DL.2014-105 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX ET EQUIPEMENTS DE
PROXIMITE

ONT ETE DESIGNES

Les Amandiers ;

Sophie JOISSAINS

Claude MAINA

Centre social Aix Nord ;

Sophie JOISSAINS

Stéphane PAOLI

Centre sociaux Culturel

Marie Louise DAVIN ;

Sylvain DIJON

Jean-Pierre BOUVET

Centre social La Provence ;

Sophie JOISSAINS

Moussa BENKACI, suppléant

Centre social J.P Coste ;

Sophie JOISSAINS

Michael ZAZOUN, suppléant

Maison de quartier

La Mareschale ;

Sophie JOISSAINS

Moussa BENKACI

Catherine Silvestre

Association de gestion

Centre Albert CAMUS ;

Sophie JOISSAINS

Moussa BENKACI, suppléant

Planétarium ;

Sophie JOISSAINS

Sylvain DIJON

Pour 44

Non participation 9